

L'ordinateur volé aux USA revient un an plus tard

Tours. Grâce à un petit logiciel espion placé dans l'appareil, un Tourangeau a permis aux policiers de confondre le receleur.

L'aventure de Romain Haug, 37 ans, cadre à la CAF, tourangeau depuis le printemps en provenance de Savoie, n'est pas banale.

« En vacances en juin 2008 chez des amis américains au bord du lac Michigan, je me suis fait dérober mon ordinateur portable, raconte-t-il. Nous étions partis faire une promenade quand la maison a été cambriolée comme de nombreux autres domiciles du village. Dans ce coin assez paisible, les vols par effraction demeurent rares. Les policiers ont été étonnés mais ils ont obtenu le signalement d'un véhicule repéré sur les lieux de plusieurs casses. Toutefois leur enquête n'a pas abouti en dépit de nombreux indices recueillis sur place. »

Mais Romain Haug est un garçon prudent. Avant de s'envoler vers les États-Unis, il avait effectué une sauvegarde du disque dur de son ordinateur portable et placé à l'intérieur un logiciel, vendu entre 30 et 40 euros qui permet de traquer l'appareil en cas de vol. Le jour où il est connecté à Internet, le processus de repérage se déclenche. « Au retour, j'ai déclaré le vol à l'entreprise qui gère ce logiciel. En octobre, ils l'ont localisé tout en me fournissant des photos de celui qui



Romain Haug, très heureux d'avoir retrouvé son ordinateur un an après son vol aux États-Unis.

(Photo NR, Patrice Deschamps)

l'utilisait grâce à la webcam de l'ordinateur ! Sans beaucoup d'espoir, j'ai communiqué ces informations au policier qui avait enquêté sur les cambriolages avec des photos du receleur, son identité sur Internet, l'adresse de son fournisseur d'accès et d'autres informations. »

Mais aux États-Unis, les policiers doivent obtenir l'autorisation d'un juge afin d'effec-

tuer une perquisition. En attendant celle-ci, Romain Haug s'adresse, en France, aux gendarmes. « Ils m'ont expliqué qu'ici le dispositif espion ne pourrait pas être utilisable car il signifierait une intrusion dans la vie privée d'un particulier. » Heureusement, à l'occasion de la perquisition, les policiers américains récupèrent l'appareil chez un jeune Mexicain qui dit l'avoir acheté dans la

rue. « Il habite tout près des lieux du vol mais, d'après mes informations n'a pas été poursuivi. Après avoir cherché à savoir qui devait payer les frais d'expédition (ce que j'ai refusé), les enquêteurs s'en sont chargés. Je l'ai reçu il y a deux jours ! Tout est dedans, y compris des documents de famille dont j'avais besoin. »

Michel Embareck

ROMORANTIN Grosse journée au commissariat

La journée de mercredi a été dense pour les policiers de Romorantin. Qui ont dû intervenir à trois reprises pour des procédures de violences aggravées dans leurs couples, dont une affaire sur fond d'alcoolémie.

Les trois auteurs présumés de ces faits ont été placés en garde à vue et leurs dossiers seront examinés par le parquet ultérieurement. Puis, une quatrième personne a été interpellée et placée en garde à vue, suite à une récidive de défaut de permis de conduire et défaut d'assurance.

L'homme était déjà sous le coup de condamnations en suspens pour d'autres affaires : il a donc été conduit à la maison d'arrêt le soir même et son véhicule a été immobilisé en attente de son jugement, qui aura lieu en octobre.

D'ici là, il restera incarcéré et son véhicule pourra être saisi.

ROMORANTIN Feu de cuisine

Mercredi soir, aux alentours de 21 h, les sapeurs-pompiers ont été alertés pour un feu de cuisine, dans un bâtiment rue de Saint-Marc, à Romorantin-Lanthenay. L'incendie s'est, à première vue, déclaré au niveau de la gazinière.

Neuf sapeurs-pompiers, sous le commandement du capitaine René Deschamps, sont intervenus avec un fourgon et l'échelle. Ils ont pu circonscrire le sinistre, au 2^e étage du bâtiment. Le résidant a trouvé à se reloger par ses propres moyens.

ROMORANTIN Incendie : le résidant entendu plus tard

Nous relations, dans notre édition de mercredi 29 juillet dernier, en page 4, l'incendie d'une chambre de la maison de retraite Saint-Roch, dont le résidant avait été retrouvé peu après dans la Sauldre, heureusement sain et sauf. Cet homme, âgé de 88 ans, avait été transporté au centre hospitalier de Romorantin.

Une enquête est en cours pour déterminer notamment les causes de l'incendie. Cependant, si l'état de santé de la victime ne semble pas présenter de trop lourdes inquiétudes, la surveillance médicale se poursuit et les services de police ne pourront pas entendre ce résidant avant quelques jours.

ABONNEZ-VOUS pour la durée de vos vacances

la Nouvelle
République

Plus d'infos
en appelant...



BON DE COMMANDE

Retournez dès aujourd'hui ce coupon à : La Nouvelle République - Service Abonnements - 232, av. de Grammont - 37048 TOURS cedex 1

Nom Prénom
Adresse
Ville Code postal
E.mail Tél (obligatoire)

Je reçois La Nouvelle République et ses suppléments en m'abonnant pendant :

Merci de cocher la durée choisie	Éditions	
	INDRE / INDRE-ET-LOIRE CHER / LOIR-ET-CHER / VIENNE	Édition DEUX-SÈVRES
<input type="checkbox"/> 1 semaine (6 journaux et 1 TV Mag)	5,70 €	4,95 €
<input type="checkbox"/> 2 semaines (12 journaux et 2 TV Mag)	11,40 €	9,90 €
<input type="checkbox"/> 3 semaines (18 journaux et 3 TV Mag)	17,10 €	14,80 €
<input type="checkbox"/> 4 semaines (25 journaux et 4 TV Mag)	23,70 €	20,50 €

Adresse du lieu de mes vacances :

Adresse
Ville Code postal

Date de mes vacances :

À partir du jusqu'au inclus

NB : Parutions du lundi au samedi avec un délai minimum de réception à Jour+1 pour tout changement d'adresse hors de la zone de diffusion (soit 18, 36, 37, 41, 79, 86)

Je joins mon règlement de à l'ordre de La Nouvelle République.

Date et signature

Informations et libertés : en application de l'article 32 de la loi du 6 janvier 1978, les informations demandées sont indispensables au traitement de votre demande d'abonnement. Vous pouvez être amené à recevoir d'autres offres commerciales de la Nouvelle République. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de cocher la case ci-contre. Vous avez un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant en vous adressant à notre siège.